

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
du 13 avril 2017**

Présent.es : Ivan BRUNEAU, Axel GUIÏOUX, Diane RODET, Bertrand RAVON, Julien BONDAZ, Dorota DAKOWSKA, Michèle CROS, Dejean DIMITRIJEVIC, Ivan BRUNEAU, Béatrice MAURINES, Alexis LAURENT, Antoine BONNHOMME, Yann CHEREL, Leïla MATHIAS, Zoé NUSBAUMER

Excusé.es : Jean-Hugues DECHAUX (procuration donnée à Bertrand RAVON), Montserrat EMPERADOR BADIMON (procuration donnée à Dorota DAKOWSKA), Mohammed SEFFAHI (procuration donnée à Pauline TEIXEIRA)

Invité.es : Anne Joëlle BOTTEMER, Reza HADJIKHANI (pour la partie budget) et Spyros FRANGUIADAKIS

Présidente : Isabelle MALLON

Secrétaire de séance : Adeline PERARDELLE

Budget rectificatif

Le conseil d'UFR valide les propositions de budget rectificatif suivantes :

- **Investissement** : prise en considération de besoins supplémentaires

Demandes prioritaires sur le budget de l'université en équipement informatique : 14 PC (*personnels administratifs dont un nouveau poste de gestionnaire à la rentrée 2017, personnels enseignants dont de nouvelles responsabilités pédagogiques pour de nouveaux parcours de masters et la licence science sociale, consultation des mémoires de formation continue, enseignant.es vacataires, mise en place d'un pôle accueil...*).

- **Enveloppe personnel** :

Demande d'ajout de masse salariale sur le budget de l'université pour la prise en charge de la prime du correspondant SIPUN telle que validée en conseil restreint.

Demande d'ajout de masse salariale pour la prise en charge de vacances administratives pour les surveillances d'examens.

- **Rattachement positif** pour la convention avec l'ARFRIPS et l'Ecole Rockefeller (formation de travail social en L3) :

Recettes : facturation de prestations pédagogiques 283 heures TD (taux moyen coût chargé de 55€28) soit 15.642€ et frais administratifs (à hauteur de 5% tels que définis dans la convention) : 783€

Dépenses : identiques pour rémunérer les heures d'enseignement effectuées par les titulaires de l'UFR ASSP et par des enseignant.es vacataires

Approuvé à l'unanimité

Le conseil de l'UFR alerte sur les difficultés rencontrées pour la surveillance des examens en raison du taux d'encadrement insuffisant dans certains départements et demande le recours à des vacances administratives lorsque l'impossibilité de surveillance par les titulaires est constatée et leur prise en charge financière par l'Université.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil de l'UFR alerte sur la nécessité et l'urgence de recruter le plus rapidement possible un.e gestionnaire des heures complémentaires.

Approuvé à l'unanimité

